

- VILLE DE FRESNES -

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 avril 2026

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur Christophe Carlier, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 35.

Étaient présents :

M. Christophe Carlier - Maire, Mme Sandrine Aubert, M. Richard Doms, Mme Muriel Ethève, M. Christophe Aubert, Mme Eveline Fournier, M. Nicolas Vinci (sauf point 45), Mme Dalila Ouari, M. Jérémy Picard, Mme Diane Durandal, Mme Brigitte Lemoine, M. Laurent Hornsperger – adjoints, Mme Marie-Line Thébaud, M. Philippe Héraud, Mme Christine Durand, Mme Caroline Guillot, Mme Anne Lefort, M. André Diah, Mme Isabelle Mary, M. Guillaume Toujas, Mme Sandra Graves-Payet, M. Luc Gonzil, Mme Lucie Brissonnet, M. Gérard Zoui, M. Kaddour Métir, M. Jean-Jacques Um (sauf points 1 et 2), Mme Rachida Sadane, Mme Sandrine Chauvin-Brodin, Mme Betty Adda (sauf point 10) – conseillers.

Étaient représentés :

M. Jordan Vérin-Galea représenté par Mme Muriel Ethève
M. Mostafa Sellak représenté par Mme Christine Durand
Mme Marie Chavanon représentée par Mme Rachida Sadane
Mme Marie Leclerc-Bruant représentée par M. Kaddour Métir
M. Jean-Jacques Bridey représenté par Mme Betty Adda

Étaient absents :

M. Nicolas Vinci (point 45)
M. Arthur Mesmin
M. Jean-Jacques Bridey (point 10)
Mme Betty Adda (point 10)

Madame Sandrine Aubert est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire annonce tout d'abord le retrait du point n°21 de l'ordre du jour, intitulé « Établissement public de santé nationale de Fresnes – Désignation d'un représentant », souhaitant siéger lui-même au sein de cet établissement.

Il informe également les membres du conseil municipal qu'une tablette sera remise à chaque élu au titre du matériel informatique.

Enfin, il fait part de la démission de Monsieur Antoine Madelin du Conseil municipal. Cette décision ayant été transmise, conformément aux dispositions réglementaires, à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne, il procède à l'installation de Monsieur Gérard Zoui, suivant de liste, en qualité de nouveau conseiller municipal.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 février 2026

Monsieur Kaddour Métir revient sur les événements survenus lors de la séance d'installation du 28 mars 2026. Il regrette qu'aucun retour ni excuse n'aient été formulés concernant les interruptions de parole par Monsieur le Ministre présent dans le public ainsi que les coupures de micros qui, selon lui, ont empêché les élus de l'opposition de s'exprimer.

Il estime que le règlement intérieur n'a pas été respecté, le public étant intervenu alors qu'il n'y était pas autorisé.

Monsieur le Maire répond que cette intervention ne concerne pas le point relatif à l'approbation du procès-verbal de la séance du 12 février 2026, actuellement soumis au vote. Il indique avoir entendu cette remarque, sans pour autant partager cet avis.

Madame Sadane fait la déclaration suivante :

« Je souhaiterais intervenir sur ce qui s'est produit le 28 mars lors du conseil d'installation, puisque, effectivement, le 29 mars dernier, le ministre de la Ville et du Logement, Vincent Jeanbrun, s'exprimait sur les antennes nationales, sur CNews et sur Europe 1.

Son message était clair, et nous le partageons : il faut respecter les élus de la République. Il dénonçait, je le cite, une volonté d'aller au-delà du débat démocratique, d'humilier et même meurtrir son adversaire. Il parlait d'angoisse parmi les élus. Il appelait la justice à sanctionner les comportements qui agressent la République et ses représentants.

Fort bien, nous souscrivons à chacun de ces mots. Mais alors que s'est-il passé à Fresnes ? Lors du conseil municipal d'installation le 28 mars, ce même Vincent Jeanbrun était présent dans le public non pas comme ministre, non pas comme garant des institutions, mais entouré d'élus Les Républicains, dans une salle où le public était quasi exclusivement composé de membres et de sympathisants LR.

Et que s'est-il passé dans cette salle ? Une élue de l'opposition a été huée par le public pendant son intervention. Le ministre lui-même s'est permis d'interrompre la prise de parole d'un élu. Chacune des interventions de notre groupe a été interrompue par le nouveau Maire, Christophe Carlier, qui est allé jusqu'à clôturer la séance en pleine prise de parole d'un élu.

Et le Maire, garant de la police de l'Assemblée, il n'est pas intervenu. Pas un mot pour rétablir l'ordre, pas un rappel au respect du règlement intérieur, rien.

La contradiction est flagrante. On ne peut pas, le dimanche, appeler solennellement au respect des élus devant les caméras et, la veille, dans une salle de conseil municipal, laisser faire, voire participer à l'interruption systématique d'élus démocratiquement élus par les Fresnois.

Le règlement intérieur du Conseil municipal garantit la liberté d'expression de tous les élus, majorité comme opposition. Ce n'est pas une faveur, c'est la loi, c'est la République. Ce n'est pas un pin's, une question de principe.

Par ailleurs, il nous paraît essentiel de rappeler que les séances du Conseil municipal sont publiques. Tout citoyen de Fresnes doit pouvoir y assister librement. D'ailleurs, on me signale par WhatsApp que des personnes qui souhaitaient assister à la séance du conseil municipal ont été refoulées à l'entrée de la mairie.

Lorsque la salle du conseil ne permet l'accès qu'à un public partisan, c'est le principe même de la démocratie locale qui est mis en cause.

Monsieur le Maire, vous avez tout mon respect. Nous ne vous demandons rien d'extraordinaire. Nous demandons simplement que ce que le ministre Jeanbrun exige devant les caméras soit appliqué ici, à Fresnes, dans notre Ville, dans cette salle.

Que chaque élu puisse s'exprimer sans être hué, sans être interrompu, sans être coupé en pleine intervention, que la police de l'Assemblée soit exercée de manière impartiale. L'exemplarité, c'est en toute circonstance, pas uniquement devant les caméras.

Je vous remercie de votre attention. »

Monsieur le Maire précise que la salle du conseil étant complète pour des raisons de sécurité, une seconde salle avec retransmission sur écran été ouverte. Il indique ainsi que l'accès n'a pas été refusé et rappelle également que la séance est diffusée en direct sur la page Facebook de la ville.

Concernant le règlement intérieur, il rappelle que celui en vigueur est celui de l'ancienne mandature. Un nouveau règlement devra être présenté dans les six mois suivant l'installation du conseil municipal, soit avant le 20 septembre, et pourra être examiné lors du conseil de juin ou de septembre.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité**, approuvé le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 février 2026.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2026

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité**, approuvé le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 28 mars 2026.

3. Rapport 2026 sur l'égalité entre les femmes et les hommes

Après avoir entendu l'exposé de Madame Sandra Graves-Payet, rapporteur,

Madame Sadane prend la parole et déclare :

« Je remercie Madame Sandra Graves-Payet d'avoir bien présenté ce rapport sur l'égalité femmes-hommes et je me permets d'appuyer ses propos, puisque ce document représente neuf ans d'engagement, deux mandats et une constance politique rare.

L'élection de Marie Chavanon est un vrai tournant. Quand Marie Chavanon a été élue Maire de Fresnes en 2017, elle a placé l'égalité femmes-hommes au cœur du projet municipal, pas en périphérie pas comme un sujet annexe, au cœur.

Dès 2014, bien sûr, une délégation dédiée à l'égalité avait été créée. En 2016, un poste de chargé de mission avec ligne budgétaire propre a été institué. Mais c'est sous l'impulsion de Marie Chavanon que cette politique a pris toute son ampleur, structurée, financée, évaluée chaque année par un rapport rendu public.

En 2020, la réélection c'est une confirmation. En 2020 les Fresnois ont renouvelé leur confiance à Marie Chavanon et à notre liste d'union des gauches. Ce second mandat a été celui de l'accélération. Les résultats sont dans ce rapport. Ils sont chiffrés, documentés, incontestables.

Les chiffres d'abord, parce qu'ils sont têtus. À Fresnes, les femmes sont plus diplômées que les hommes : 39,7 % ont un diplôme du supérieur contre 29,9 %. Et pourtant, elles gagnent 8,3 % de moins, soit 230 € de moins chaque mois. Chaque mois, pendant toute une vie.

84 % des familles monoparentales sont portées par des femmes seules. 60 % des emplois précaires sont occupés par des femmes. Le temps partiel concerne 12,5 % des Fresnoises contre 5,3 % des hommes. La précarité à Fresnes a un visage, et ce visage est féminin.

Face à ces réalités, Marie Chavanon n'a pas détourné le regard. Notre majorité a agi.

Ce que deux mandats ont produit concrètement : des distributeurs de protections périodiques gratuites sur trois sites, une convention avec le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) pour des permanences juridiques destinées aux victimes de violences, 20 000 violentomètres distribués dans les commerces, un banc rouge instauré le 25 novembre 2025, un vœu du conseil pour le congé gynécologique.

Le groupe scolaire Pasteur-Roux renommé Bertie Albrecht, résistante, féministe et héroïne. À la bibliothèque, 977 jeunes accompagnés, dont 56 % de filles. En six ans, la participation des filles au dispositif de soutien est passée de 41 % à 56 %.

En interne, l'administration, que je salue et remercie à nouveau pour tout le travail effectué, a également montré l'exemple. Les femmes occupaient 60 % des postes de catégorie A en 2017, à l'arrivée de Marie Chavanon. Elles en occupent 80 % en 2024. La direction générale est majoritairement féminine.

En catégorie A, les femmes fonctionnaires gagnent désormais plus que les hommes : 4 280 € contre 4 209 €. C'est le résultat direct d'une politique volontariste portée sur deux mandats.

La formation a fortement progressé : 1 700 journées en 2025 contre 1 112 en 2024, soit plus de 50 % de hausse. 70 % des départs en formation sont des femmes. 10 % des effectifs précaires de catégorie C ont été titularisés en deux ans.

Ce rapport est une obligation, mais comme l'a dit Madame Graves-Payet, c'est surtout un outil. La loi impose aux communes de plus de 20 000 habitants de le présenter chaque année. Mais au-delà de l'obligation légale, ce document est une boussole. Il dit où nous en sommes, ce qui a avancé et ce qui reste à faire.

Car derrière ces chiffres, il y a des mères seules avec leurs enfants, des agentes qui font tourner nos services publics, des jeunes filles qui découvrent la science à la bibliothèque, des victimes de violences qui ont enfin trouvé une porte ouverte.

Ce soir, nous tendons la main. L'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas un sujet de clivage. Nous souhaitons collaborer avec la nouvelle majorité sur ces dossiers, comme tous ceux qui améliorent concrètement la vie des Fresnoises et des Fresnois. Dans le cadre d'une équipe municipale constructive, nous sommes prêts à apporter notre expérience et notre engagement. Ce qui a été construit mérite d'être poursuivi ensemble.

Je vous remercie pour votre attention. »

Monsieur le Maire souligne que la question de l'égalité entre les femmes et les hommes est un sujet transpartisan sur lequel chacun peut se retrouver. Il rappelle avoir lui-même soutenu plusieurs actions menées en ce sens, notamment la féminisation de l'espace public avec le renommage du groupe scolaire Pasteur-Roux en Bertie Albrecht, résistante morte à la prison de Fresnes sous l'Occupation.

Il évoque également le CIDFF, structure coordonnée par la Préfecture pour l'aide aux familles et aux femmes, en rappelant que de nombreuses communes, quelles que soient leurs sensibilités politiques, participent à son financement.

Concernant la formation et la parité au sein de l'administration municipale, il confirme que les crédits seront maintenus et que de nouveaux axes de formation seront définis avec les services afin de poursuivre les efforts en faveur de l'égalité femmes-hommes, tant au sein de la collectivité qu'auprès de la population.

Enfin, il relève qu'à Fresnes, les femmes occupent aujourd'hui une place importante dans l'administration et qu'elles perçoivent en moyenne une rémunération supérieure à celle des hommes, ce qu'il considère comme un élément notable.

Madame Sadane remercie Monsieur le Maire d'avoir repris les points qu'elle avait évoqués. Elle souligne que ce rapport sur l'égalité femmes-hommes méritait une présentation plus approfondie, notamment pour le public présent en séance, et confirme qu'elle votera favorablement cette délibération.

Monsieur le Maire rappelle qu'il ne s'agit pas d'une délibération soumise au vote, mais d'un rapport dont le Conseil municipal doit simplement prendre acte de la présentation de ce rapport.

4. Adoption du règlement budgétaire et financier

Après avoir entendu l'exposé de Madame Sandrine Aubert, rapporteur,

Madame Chauvin-Brodin indique que son groupe souhaite attirer l'attention sur deux points du règlement budgétaire et financier de la Ville et propose des amendements afin de mieux encadrer les modifications budgétaires et les garanties de transparence.

Elle souligne notamment qu'à la page 5, section 1.1.2.2, certaines évolutions de crédits au sein d'une même opération pourraient être réalisées sans que le Conseil municipal ait à se prononcer, ce qui, selon elle, pose une question de transparence.

Elle propose l'ajout suivant :

« Toute modification de la ventilation des crédits au sein d'une même opération ne peut être effectuée sans information préalable lorsque son montant dépasse 10 % du coût total de l'opération ou 50 000 euros, au-delà de ces seuils, une délibération du Conseil municipal est requise. »

Madame Chauvin-Brodin propose également la création d'une nouvelle section relative à l'information de l'assemblée délibérante.

Elle suggère le texte suivant :

« Un état semestriel d'exécution budgétaire est transmis à l'ensemble des conseillers municipaux. Cet état comprend le taux d'exécution des recettes et des dépenses, les principales évolutions par rapport au budget voté, les mouvements de crédits réalisés dans le cadre de la fongibilité ainsi que l'état des autorisations de programme et crédits de paiement. »

Elle estime que ces deux points sont essentiels pour garantir la transparence des finances publiques et le bon fonctionnement démocratique de la Commune.

Monsieur le Maire rappelle que le projet de règlement budgétaire et financier soumis au conseil municipal a été préparé par l'ancienne majorité et qu'il reprend globalement le fonctionnement déjà appliqué lors de la précédente mandature.

Concernant l'amendement proposé sur la gestion des crédits budgétaires, il explique que le budget communal est voté par chapitre et qu'un niveau de détail trop important risquerait de paralyser le fonctionnement budgétaire de la collectivité. Il estime qu'imposer une délibération pour chaque ajustement, notamment à partir de 50 000 euros, serait trop contraignant au regard d'un budget municipal d'environ 50 millions d'euros.

Il indique donc ne pas pouvoir donner une suite favorable à cette proposition pour des raisons de bonne gestion budgétaire et de fonctionnement courant de l'administration municipale.

Concernant l'information de l'assemblée, Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal est régulièrement informé à chaque étape budgétaire : rapport d'orientation budgétaire, budget primitif, décisions modificatives et compte administratif.

Il précise que les mouvements de crédits apparaissent notamment lors des décisions modificatives, qui permettent de suivre les ajustements entre dépenses et recettes ainsi qu'entre fonctionnement et investissement.

Il ajoute que l'ensemble des documents budgétaires, accompagnés des rapports explicatifs, est mis à disposition des conseillers municipaux et publié conformément aux obligations réglementaires sur le site internet de la ville.

Madame Chauvin-Brodin précise que son groupe ne faisait pas partie de l'ancienne majorité.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, par 31 voix pour - M. Christophe Carlier – Maire, Mme Sandrine Aubert, M. Richard Doms, Mme Muriel Ethève, M. Christophe Aubert, Mme Eveline Fournier, M. Nicolas Vinci, Mme Dalila Ouari, M. Jérémy Picard, Mme Diane Durandal, M. Jordan Verin-Galea (représenté), Mme Brigitte Lemoine , M. Laurent Hornsperger, M. Mostafa Sellak (représenté), Mme Marie-Line Thébaud, M. Philippe Héraud, Mme Christine Durand, Mme Caroline Guillot, Mme Anne Lefort, M. André Dioh, Mme Isabelle Mary, M. Guillaume Toujas, Mme Sandra Graves-Payet, M. Luc Gonzil, Mme Lucie Brissonnet, M. Gérard Zoui, Mme Marie Chavanon (représentée), M. Jean-Jacques Um, Mme Rachida Sadane, M. Jean-Jacques Bridey (représenté), Mme Betty Adda.– et 3 contre - M. Kaddour Métir, Mme Marie Leclerc-Bruant (représentée), Mme Sandrine Chauvin-Brodin approuve le règlement budgétaire et financier.

5. Reprise anticipée et affectation des résultats de l'exercice 2025

Après avoir entendu l'exposé de Madame Sandrine Aubert, rapporteur,

Monsieur Kaddour Métir demande si le montant de 1,9 million d'euros évoqué est lié à la non-vente du terrain de l'EHPAD.

Monsieur le Maire répond que ce montant n'est pas lié à la non-vente du terrain de l'EHPAD. Il rappelle que les crédits correspondants avaient été retirés en décision modificative du budget 2025, avant d'être réinscrits à titre prévisionnel dans le rapport d'orientation budgétaire 2026. Il précise que des crédits annulés ne peuvent, par définition, donner lieu à des restes à réaliser.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, donne acte de la présentation des résultats pour l'exercice 2025.

Autorise une reprise anticipée des résultats dès le vote budget primitif pour l'exercice 2026.

Dit que le solde d'exécution de la section d'investissement sera repris en dépenses d'investissement pour un montant de 206 293,30 euros à l'article 001 - solde d'exécution de la section d'investissement reporté.

Affecte l'excédent de fonctionnement d'un montant de 7 259 481,05 euros ainsi qu'il suit :

- La somme de 1 912 635,71 euros à l'article 1068 – excédents de fonctionnement capitalisés – afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement en tenant compte des restes à réaliser ;
- La somme de 2 100 000 euros à l'article 1068 – excédents de fonctionnement capitalisés – afin de financer de nouvelles dépenses d'investissement ;
- Le solde, soit 3 246 845,34 euros, à l'article 002 – excédent de fonctionnement reporté – afin de financer de nouvelles dépenses de fonctionnement.

6. Budget primitif pour l'exercice 2026

Après avoir entendu l'exposé de Madame Sandrine Aubert, rapporteur,

Madame Sadane déclare :

« Nous examinons ce soir le budget primitif 2026 de notre commune. Un budget particulier puisqu'il s'agit, en réalité, d'un budget que nous avons construit collectivement lors de la précédente mandature. Un budget pensé, travaillé, structuré par notre équipe, avec une ligne claire : préserver l'équilibre financier de la ville tout en maintenant un haut niveau de service public et d'investissement. Et je veux le dire d'emblée, ce budget traduit une gestion sérieuse.

Monsieur le Maire, vous disposez d'une parfaite connaissance des finances publiques et, précisément ce soir, vous nous présentez un budget qui reprend très largement celui que nous avons construit lors de la précédente mandature. Ce choix n'est pas neutre. Il signifie de fait que les équilibres que nous avons posés étaient solides, sincères et responsables. Autrement dit, si vous avez fait ce choix de reprendre ce budget, c'est qu'il était, et qu'il reste, un bon budget. Les équilibres sont là.

L'autofinancement est préservé autour de 5,3 millions d'euros et permet de soutenir l'investissement sans dégrader excessivement la dette. La section de fonctionnement reste maîtrisée, avec des charges de personnel importantes, près de 28,8 millions d'euros, mais cohérentes avec les besoins d'une ville comme Fresnes et les services rendus à la population.

Les recettes reposent en grande partie sur la fiscalité locale, qui constitue le socle des ressources de la commune, confirmant notre dépendance structurelle à ces recettes et la nécessité d'une gestion prudente. Bref, ce budget est solide, il est sincère, il est responsable mais ce soir, il n'est pas présenté tel que nous l'avions conçu. Une modification importante a été introduite, 2 millions d'euros d'investissement ont été retirés, et pas n'importe lesquels.

Ces 2 millions d'euros concernent un projet structurant, un projet humain, un projet d'avenir : la reconstruction de la maison de retraite de Fresnes. La maison de retraite, un choix politique lourd de conséquences. Permettez-moi de le dire clairement, la reconstruction de la maison de retraite de Fresnes devait incarner une ambition forte, offrir à nos aînés un cadre de vie moderne, digne et ouvert sur la ville. Ce projet n'était ni improvisé ni accessoire. Il était le fruit d'un travail collectif approfondi mené avec l'ensemble des partenaires institutionnels, la ville, le Département, l'ARS, mais aussi les familles, les résidents et les professionnels.

L'objectif était clair, un établissement moderne, des chambres adaptées, des espaces de vie ouverts, une intégration dans le parc André Villette et surtout un lieu de vie connecté à la ville, un projet profondément humain, et aujourd'hui, ce projet est à l'arrêt. Dans ce budget, vous avez fait le choix de retirer la cession des terrains nécessaires à la réalisation et sans cette cession, chacun le sait ici, mais je préfère l'expliquer, le projet ne peut tout simplement pas voir le jour.

Ce n'est pas une décision technique, c'est une décision lourdement politique, une décision qui entraîne des conséquences très concrètes, la perte d'une subvention de 4,5 millions d'euros, l'abandon d'un projet attendu par les familles qui souhaitaient visiter leurs proches à Fresnes si possible, la proximité est très importante lorsqu'on visite un membre de sa famille et un signal inquiétant envoyé à nos aînés, nombreux ce soir dans le public de ce Conseil municipal. Au-delà des chiffres, il y a des vies.

Derrière ces lignes budgétaires, il y a des réalités humaines, ce sont des familles qui espéraient pouvoir maintenir leurs proches à Fresnes, ce sont des résidents qui attendaient de meilleures conditions de vie, ce sont des professionnels engagés qui portaient un projet ambitieux. Aujourd'hui tout cela est suspendu.

Et cela pose une question simple mais essentielle, quelle place voulons-nous accorder à nos aînés dans notre ville ? En conclusion, Monsieur le Maire, ce budget reste globalement solide parce qu'il est le fruit du travail de la précédente équipe mais les choix que vous y apportez dès ce début de mandat en modifient profondément le sens. Supprimer 2 millions d'euros d'investissement sur un projet aussi structurant, ce n'est pas un ajustement, c'est un renoncement.

Un renoncement à une ambition collective, un renoncement à un projet pour nos seniors, un renoncement enfin à une certaine idée de la solidarité locale.

Je vous remercie de votre écoute. »

Monsieur le Maire répond que le projet de reconstruction de la maison de retraite n'est pas abandonné mais qu'il doit être retravaillé. Il rappelle tout d'abord que la cession des terrains d'un montant de 2 millions d'euros avait été rejetée par un vote à bulletin secret lors du Conseil municipal du 12 février 2026.

Il souligne que plusieurs conseillers municipaux, y compris au sein de l'ancienne assemblée, s'étaient opposés à ce projet dans sa version initiale. Il ajoute que le projet a également été retoqué lors de sa première présentation devant le Conseil départemental du Val-de-Marne, autorité de tutelle en matière de résidences pour personnes âgées, qui n'a pas validé la version initiale du dossier, malgré la subvention prévue de 4,5 millions d'euros et également que ce projet n'est pas porté par la Commune mais par l'établissement public « Soleil d'Automne ». Ainsi, les 40 millions d'euros estimés pour sa réalisation relèvent du budget de cet établissement et non du budget communal.

Il précise que l'absence d'inscription de la cession des terrains en recette d'investissement dans le budget primitif 2026 est la conséquence directe du vote du 12 février. Pour équilibrer le budget communal sans réduire les dépenses d'investissement, un emprunt complémentaire de 2 millions d'euros a été inscrit, portant l'emprunt prévisionnel de 4 à 6 millions d'euros.

Il souligne toutefois que cet emprunt n'a pas vocation à être mobilisé et constitue uniquement un emprunt d'équilibre budgétaire. Enfin, il indique que le projet sera retravaillé afin de permettre sa validation par le Conseil départemental et son aboutissement sur le site initialement envisagé, éventuellement avec une assiette foncière modifiée. Il précise également que le départ à la retraite du directeur du groupe ABCD conduit à reprendre le dossier avec son successeur, Monsieur Pierre Gilbert, nommé par l'Agence régionale de santé et qui prendra ses fonctions le 1er mai.

Madame Sadane demande confirmation que la construction de la maison de retraite sera bien réalisée. Elle souligne qu'il est important de l'affirmer publiquement, la suppression des 2 millions d'euros inscrits pouvant laisser penser à un ralentissement du projet, et en déduit que le calendrier sera revu.

Monsieur le Maire confirme que le calendrier est nécessairement modifié, le projet ayant été retoqué par le Département fin 2025 et le directeur du groupe ABCD partant à la retraite. Il précise que le projet sera retravaillé avec le nouveau directeur, en associant davantage les services municipaux et les acteurs concernés, et qu'il siégera personnellement au sein de l'établissement public «Soleil d'Automne » pour en assurer le suivi.

Madame Betty Adda demande si le projet concernant le groupe scolaire des Blancs-Bouleaux, inscrit au budget, sera également retravaillé.

Monsieur le Maire indique qu'il le sera, notamment en raison du redressement judiciaire de l'entreprise titulaire du lot de gros œuvre, ce qui impose de relancer cette partie essentielle du chantier. Il rappelle également avoir toujours exprimé des réserves sur le coût de cette opération, estimé à 20 millions d'euros hors taxes, au regard de la capacité financière de la Commune à porter un tel projet dans les années à venir.

Il souligne notamment que les subventions initialement envisagées lui semblaient incertaines, compte tenu du contexte national de réduction des aides à l'investissement. Il estime donc qu'un recours plus important à l'emprunt pourrait être nécessaire pour financer cette opération.

Monsieur Métir rappelle que le précédent vote sur la maison de retraite ne portait pas sur une opposition au projet, mais sur la méthode employée. Il demande de quelle manière les habitants ainsi que l'ensemble des élus seront associés à la réflexion et à la concertation sur les projets de la maison de retraite et du groupe scolaire.

Monsieur Doms répond que le programme de la majorité prévoit une large concertation sur l'ensemble des projets. Il assure que cette méthode sera appliquée et demande qu'aucun procès d'intention ne soit fait par avance, chacun pouvant alerter si elle n'est pas respectée.

Madame Chauvin-Brodin soulève un point technique et indique que des projections de documents de séance étaient habituellement présentées. Elle s'interroge donc sur leur absence.

Monsieur le Maire indique avoir choisi de ne pas utiliser de projection, la jugeant peu lisible pour le public. Il rappelle que les documents ont été transmis aux conseillers municipaux en amont et qu'ils seront également mis en ligne sur le site internet de la Ville.

Madame Chauvin-Brodin souligne que la projection des documents pourrait également faciliter le suivi de la séance pour les personnes regardant le Conseil municipal en direct, notamment sur Facebook.

Elle fait ensuite la déclaration suivante :

« Dans le Panorama du mois d'avril 2026, vous affichez une ambition forte en matière de sécurité. Je vous cite vous mentionnez « le recrutement de 15 agents de police municipale supplémentaires », j'insiste sur le supplémentaire, avec des horaires élargies le soir et le week-end, un renforcement des équipements, et la transformation du réseau de vidéosurveillance en je cite encore « un véritable système de vidéoprotection raccordé à un centre de supervision urbain ». Donc sur le principe, le groupe Fresnes Ensemble, nous partageons l'objectif de sécurité et de tranquillité publique. D'ailleurs nous avons, dans notre programme, si vous l'avez lu, défendu une approche exigeante : renforcer la présence sur le terrain avec une mission de méditation, mieux coordonner les acteurs de la sécurité, et investir dans la prévention autant que dans la dissuasion.

Mais ce que nous ne voyons pas clairement dans le budget, ce sont les moyens réels, leur coût et leur financement, donc il y a trois points. Le premier point c'est le coût des quinze agents supplémentaires. Sauf erreur de ma part il y avait 9 postes qui ont été budgétés et vous parlez de 15 agents supplémentaires donc une question se pose : Est-ce qu'il s'agit de 24 policiers au total à Fresnes ?

Soit un policier pour 1200 habitants quand même. Concernant les coûts associés à ces mesures, si l'on prend une estimation réaliste de 65 000€ par agent par an (salaire + charges + équipement de base) à raison de 15 policiers, peut-être 24, cela représente près de 1 million d'euros de dépenses supplémentaires par an. Cela représente une augmentation de la masse salariale de l'ordre de 3,5 % par rapport à la masse salariale actuelle, qui s'élève déjà à 28,8 millions d'euros dans ce budget.

Or dans la note budgétaire transmise, nous constatons que les charges de personnel pour 2026 ne progressent que de 0,4% par rapport à 2025. Vous mentionnez d'ailleurs un impact de +198 000 euros lié notamment au renforcement de la police municipale donc j'imagine que c'est cette mention dont vous parliez. Le compte n'y est pas et il n'y a manifestement pas trop de marge pour absorber quinze recrutements supplémentaires dans ce budget.

Les questions du groupe Fresnes Ensemble sont donc assez simples : Quel est exactement votre objectif : 15 ou 24 postes au total ? Quels postes précisément ? Est-ce qu'il s'agit de policiers ou d'ASVP ? Quel est le budget global en termes de ressources humaines et de moyens de cette politique en année pleine ? Quel est le calendrier de mise en œuvre est-ce sur 2026, 2027, ou sur toute la mandature ? Et où seront trouvées les marges de manœuvre financières ? Vous parliez des impôts est-ce que vous allez augmenter le volume de la masse salariale ? Ou déminer certains services ou réduire les subventions aux associations ? Bref il y a plein de leviers mais on aimerait les connaître.

Le deuxième point c'est l'équipement de la police municipale. Vous évoquez des agents « équipés et formés » dans le Panorama : de quels équipements s'agit-il précisément ? Des gilets pare-balles, armements, véhicules, radios, caméras ? On aimerait aussi comprendre.

Et concernant le coût sur les équipements d'un agent de police municipale, donc sur une taille de la ville de Fresnes en général, ou en tout cas sur les équipements mentionnés, c'est entre 3 000 et 10 000 euros selon les équipements et les dotations prévues.

Dans le budget 2026 que vous nous présentez, les crédits de renouvellement des équipements alloués à la sécurité, 23 200 euros d'investissement, ce qui est manifestement insuffisant pour équiper quinze agents supplémentaires, même partiellement. Aucune autre opération dédiée à la sécurité n'apparaît dans le budget. Le coût réel pour équiper la police municipale peut facilement atteindre plusieurs centaines de milliers d'euros.

Nous vous demandons donc : Quels équipements précis sont prévus pour cette police municipale ? Quel est leur coût total (investissement + fonctionnement) ? Pourquoi ces montants ne sont-ils pas clairement identifiés dans ce budget ?

Le troisième point c'est la vidéoprotection et le centre de supervision urbain. Dans le Panorama, vous annoncez une transformation « en profondeur », je l'ai dit tout à l'heure, du réseau existant avec la mise en place d'un centre de supervision urbain avec raccordement des caméras existantes et déploiement de nouvelles caméras. Nous tenons à alerter sur le fait qu'il s'agit là aussi d'un investissement très coûteux. Or, dans la section investissement, aucun programme structuré ni chiffrage détaillé n'apparaît pour financer cette vidéosurveillance, donc c'est le même problème que sur les deux autres points. Pourtant, un tel dispositif implique : l'installation de caméras, le recrutement d'opérateur, une maintenance et généralement sur les tailles d'une ville comparable plusieurs centaines de milliers à plusieurs millions d'euros selon les équipements. Il faut y ajouter les charges de fonctionnement annuelles (à savoir maintenance, supervision, exploitation) qui sont des dépenses courantes durables.

Les questions du groupe Fresnes Ensemble sont donc : Quel est le coût total du projet de vidéoprotection ? Pourquoi ce projet n'est-il pas clairement individualisé dans le budget 2026 ? Et s'il va l'être quand est-ce qu'il le sera ? Des demandes de subventions sont-elles prévues ? Et quelles seront les charges de fonctionnement récurrentes qui en découleront ?

En conclusion sur le financement de votre programme en matière de sécurité ce budget primitif repose sur des équilibres globalement maîtrisés et nous le devons d'ailleurs comme l'a mentionné Rachida Sadane au travail de la majorité précédente. Mais ces équilibres restent très fragiles. Notre capacité de désendettement est faible et devons faire appel à l'emprunt c'est précisément parce que cette situation est fragile que nous ne pouvons pas accepter des engagements aussi structurants, notamment en matière de sécurité, sans calendrier et sans financement identifié.

Dans ce contexte, encore une fois, plusieurs questions : Ces nouvelles dépenses seront-elles financées par redéploiement ? Si oui, lesquelles ? Faut-il anticiper une hausse de la fiscalité ? Ou s'agit-il d'engagements qui ne sont, à ce stade, pas financés ?

Ensuite nous avons d'autres points à clarifier au-delà de la sécurité, nous avons d'autres sujets sur les amortissements pages 3 et 4 nous relevons une incohérence entre deux montants mentionnés au titre des amortissements d'immobilisations : page 3, il est fait état de 1 958 800 euros, tandis que page 4, ce même poste est chiffré à 2 005 500 euros. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi il y a un écart de près de 47 000 euros ? Et c'est là du coup qu'une projection serait utile parce qu'on pourrait vérifier le différentiel.

Sur les avances et autres opérations internes, page 4, le budget inscrit 1 890 000 euros au titre des "avances et autres opérations internes". Cette ligne n'est pas explicitée dans la note de synthèse donc est-ce que vous pouvez nous dire à quoi correspondent cette opération et qui en sont les bénéficiaires ? Donc c'est au titre d'avance et autres opérations interne.

Ensuite, il y a un point sur le réaménagement du mail Stéphane Hessel, page 6. Il semble que 54 000 euros sont inscrits pour le réaménagement de ce mail. De quoi s'agit-il précisément ? Est-ce qu'il y a un périmètre, est-ce qu'on peut connaître les travaux qui seront engagés ? Et est-ce qu'on peut savoir si ça a été concerté avec les riverains et les usagers et est-ce que c'est prévu ?

Et enfin sur les subventions aux associations, page 12, la note indique que les subventions aux associations sont en hausse de 3,2 % par rapport à 2026. J'imagine qu'il s'agit d'une erreur puisque je pense que c'est par rapport à 2025. C'est juste une petite correction sûrement à apporter.

Ensuite sur la suppression de la Valouette, page 12, la note confirme la suppression du service de la Valouette, pour une économie de 170 000 euros. Cette suppression était annoncée, on la connaissait il semble qu'elle soit désormais budgétairement actée. Mais est-ce que vous envisagez une solution de remplacement et est-ce que quelque chose va être proposé aux habitants ?

Dans le programme Fresnes ensemble notamment, nous défendions le maintien des services de transport adapté et de proximité pour les personnes à mobilité réduite et les seniors. La suppression de la Valouette sans alternative identifiée retire un service de mobilités gratuits dans des quartiers enclavés dont les Thibaudes et les Saules, où certaines personnes rencontrent des situations qui sont parfois précaires. Pensons aussi aux personnes extérieures de ce quartier qui viennent à l'antenne des Restos du cœur.

Enfin, sur l'Ehpad, ma collègue Rachida Sadane, en a parlé, on ne voit pas la vente du terrain, on avait des questions sur le calendrier prévisionnel et aussi sur la méthode : est-ce que les habitants seront concertés ? Vous y avez répondu et on espère que ce sera le cas. Donc nous qu'un dispositif de remplacement soit étudié et chiffré.

Je vous remercie de votre écoute et de votre attention ».

Monsieur le Maire rappelle que le budget primitif a été préparé par l'ancienne majorité et que la nouvelle équipe l'a repris dans des délais contraints, avec seulement quelques ajustements notamment sur la cession des terrains liés au projet de maison de retraite.

Concernant la police municipale, il précise que neuf postes budgétaires existent au 1er janvier 2026, mais que seuls deux postes de policiers municipaux et trois postes d'ASVP sont actuellement pourvus. Une procédure de recrutement est en cours, avec la possibilité d'aller jusqu'à quatre ou cinq recrutements supplémentaires. Il indique qu'une enveloppe de 108 000 euros initialement prévue pour une éventuelle revalorisation du point d'indice des fonctionnaires, a été réorientée afin de financer ces recrutements.

Il ajoute qu'une décision modificative prévue en septembre permettra de retravailler plus largement les crédits consacrés à la police municipale. Des demandes de subventions seront également prévues auprès de la Région et de l'État afin de financer les équipements, les tenues ainsi que les dépenses d'investissement liés à ce projet.

Madame Chauvin-Brodin demande si l'effectif prévu pour la police municipale est de 15 ou de 24 postes.

Monsieur le Maire précise que l'objectif pour la police municipale est d'atteindre 15 postes au total. Actuellement, neuf postes sont inscrits au budget, dont six vacants. Une fois ces postes pourvus, il proposera la création de six postes supplémentaires afin d'atteindre cet effectif.

Concernant la Valouette, il rappelle que le service s'arrêtera au 1er juillet prochain par décision de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre. Il affirme sa volonté de maintenir ce service et indique que plusieurs solutions sont à l'étude, avec une préférence à ce stade pour une délégation de service public plutôt qu'une gestion en régie.

Dans l'immédiat, pour les mois de juillet et août, la commune s'appuiera sur un marché de location de car existant afin d'assurer la continuité du service, le temps de préparer une solution plus adaptée.

Il précise que le futur circuit concernera uniquement Fresnes, avec l'ajout probable d'un arrêt vers la zone de la Cerisaie Sud en lien avec l'arrêt du TVM. Il indique également qu'il souhaite maintenir l'amplitude horaire actuelle sans réduction, malgré une fréquence de passage d'environ un bus toutes les 70 à 75 minutes.

Monsieur Aubert indique que des réunions de travail sont en cours avec les habitants concernant le mail Stéphane Hessel. Il souligne l'urgence d'agir après qu'un enfant a récemment été renversé par une moto et hospitalisé au Kremlin-Bicêtre.

Il estime qu'une intervention est nécessaire, le secteur étant devenu, selon lui, une véritable « autoroute à deux roues », il ajoute que le travail est engagé depuis une semaine.

Monsieur le Maire s'engage publiquement à ce qu'une réponse soit apportée par les services municipaux dès le lendemain de la séance par courriel adressé à l'ensemble des conseillers municipaux.

Le mail suivant a été adressé le 24/04/2026 à l'ensemble des élus du Conseil municipal :

« Mesdames, Messieurs,

Suite aux interventions lors du vote du Budget Primitif, les réponses suivantes sont apportées :

- *Page 12 de la note de synthèse, au 3ème paragraphe, il convient de lire 3,2% par rapport à 2025 (et non 2026).*

Des explications techniques complémentaires ont été demandées :

- *La première concerne les amortissements des immobilisations. Au titre de ces opérations, le BP 2026 contient les lignes suivantes :*

En section de fonctionnement, en dépenses, sont inscrits 2 005 500 euros tels que figurant en page 4 de la note de synthèse et, en recettes, 46 700 euros correspondants à l'amortissement des subventions d'investissement (cf page 5 de la note de synthèse).

Ces mouvements sont inscrits en contrepartie en recettes et dépenses d'investissement. La contraction de ces deux montants, qui représente le volume net des amortissements du budget primitif s'élève à 1 958 800 euros et entre dans la formation de l'autofinancement prévisionnel cité page 3 de la note de synthèse.

- *La seconde concerne les opérations patrimoniales (chapitre 041), regroupées page 4 de la note de synthèse sous le terme "avances et autres opérations internes" pour un montant total de 1 890 000 euros.*

Ces opérations d'ordre au sein de la section d'investissement, en dépenses et en recettes sans flux financiers, se décomposent ainsi qu'il suit :

- *200 000 euros au titre des avances versées dans le cadre des marchés publics ;*
- *1 690 000 euros au titre l'opération de rénovation du groupe scolaire Pasteur Roux Blancs Bouleaux. En effet, les frais d'études préliminaires, d'ingénierie et d'architecture sont payés au compte 2031 en début d'opération puis virés au compte 2313 au lancement des travaux ».*

Il ajoute que des erreurs matérielles ou coquilles peuvent apparaître dans les rapports budgétaires, ce qu'il considère comme des situations possibles.

Madame Chauvin-Brodin demande si le document modifié sera diffusé.

Monsieur le Maire indique que le document sera évidemment corrigé avant sa mise en ligne.

Madame Sadane rappelle que le budget présenté a été préparé lors de la précédente mandature et souligne qu'aucune hausse de fiscalité n'y figure. Elle demande donc si une augmentation de la fiscalité est envisagée dans les prochains budgets.

Elle interroge ensuite la majorité sur le budget de réhabilitation du groupe scolaire Pasteur-Roux Blancs-Bouleaux estimé à 20 millions d'euros. Elle souhaite savoir si ce montant sera revu à la hausse ou à la baisse. Selon elle une hausse permettrait de renforcer les aménagements en faveur de la communauté scolaire tandis qu'une baisse pourrait remettre en cause la qualité, la sécurité et le bien-être prévus dans ce projet.

Monsieur le Maire répond que concernant cette autorisation de programme de 20 millions d'euros hors taxes, l'objectif prioritaire est d'abord de garantir un projet pleinement fonctionnel. Il rappelle qu'il s'agit de reconstruire deux écoles élémentaires fusionnées, une école maternelle ainsi qu'un gymnase, en

veillant aux besoins des enfants, de la communauté éducative et des parents d'élèves, ainsi qu'à une bonne intégration dans le quartier.

Il précise toutefois qu'en raison de la défaillance de l'entreprise chargée du gros œuvre et du lancement d'un nouvel appel d'offres, il n'est pas en mesure d'indiquer à ce stade si le coût final sera revu à la hausse ou à la baisse.

Madame Sadane revient sur sa première question concernant une la fiscalité.

Monsieur le Maire estime que cette question sur la fiscalité n'a pas sa place dans le cadre du point inscrit à l'ordre du jour qui porte uniquement sur le budget primitif 2026.

Monsieur Um indique que les réponses apportées sur le projet de la maison de retraite lui conviennent, le budget actant selon lui le report de la cession des terrains décidé en février afin de retravailler le projet.

Concernant la police municipale, il souligne une proximité de vue avec la majorité sur le renforcement des effectifs, la vidéoprotection et le centre de supervision, estimant que ces investissements sont nécessaires et devront être financés. Il rappelle également l'importance de faire avancer les autres projets attendus, notamment les écoles, les subventions aux associations et plusieurs opérations d'aménagement.

Enfin, il insiste sur la nécessité d'une gouvernance ouverte associant l'ensemble des élus et d'une représentation équilibrée dans les différentes instances et que ce premier budget permet à la nouvelle majorité de travailler et reste globalement conforme aux orientations défendues par son groupe, il annonce qu'il votera favorablement au nom de Unis pour Fresnes.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL, par 29 voix pour** - M. Christophe Carlier – Maire, Mme Sandrine Aubert, M. Richard Domsps, Mme Muriel Ethève, M. Christophe Aubert, Mme Eveline Fournier, M. Nicolas Vinci, Mme Dalila Ouari, M. Jérémy Picard, Mme Diane Durandal, M. Jordan Verin-Galea (représenté), Mme Brigitte Lemoine, M. Laurent Hornsperger, M. Mostafa Sellak (représenté), Mme Marie-Line Thébaud, M. Philippe Héraud, Mme Christine Durand, Mme Caroline Guillot, Mme Anne Lefort, M. André Dioh, Mme Isabelle Mary, M. Guillaume Toujas, Mme Sandra Graves-Payet, M. Luc Gonzil, Mme Lucie Brissonnet, M. Gérard Zoui, M. Jean-Jacques Um, M. Jean-Jacques Bridey (représenté), Mme Betty Adda, – **et 5 contre** - Mme Marie Chavanon (représentée), M. Kaddour Métir, Mme Rachida Sadane, Mme Marie Leclerc-Bruant (représentée), Mme Sandrine Chauvin-Brodin approuve le budget primitif pour l'exercice 2026 tel qu'il lui est présenté.

7. Fixation des taux de la fiscalité directe locale pour 2026

Après avoir entendu l'exposé de Madame Sandrine Aubert, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité**, approuve pour 2026 les taux des impôts directs locaux suivants :

- taxe d'habitation (résidences secondaires)	24,36 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties	36,96 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties	49,44 %

8. Autorisation de programme et crédits de paiement – Réhabilitation du groupe scolaire Pasteur, Roux, Blancs Bouleaux – Modification et actualisation de l'enveloppe

Après avoir entendu l'exposé de Madame Sandrine Aubert, rapporteur,

Monsieur le Maire précise, que le montant actuellement prévu pour le projet reste inchangé pour le moment, soit 24 millions d'euros TTC et 20 millions d'euros hors taxes.

Madame Chauvin-Brodin demande si un calendrier prévisionnel peut être précisé au regard des éléments évoqués précédemment.

Monsieur le Maire indique que le calendrier initial prévoyait une livraison en janvier 2028 sur trois années scolaires. En raison de la défaillance de l'entreprise chargée du gros œuvre, un léger retard de quelques mois est toutefois à prévoir pouvant repousser l'achèvement à la fin de l'année scolaire 2027-2028.

Madame Adda demande confirmation de l'existence d'un recours contre le permis de construire.

Monsieur le Maire précise qu'un recours a effectivement été déposé contre le permis de construire par le syndicat des copropriétaires de la Peupleraie. Il indique que ce recours, qui porte sur l'ensemble du projet, ajoute une incertitude juridique supplémentaire et peut retarder son avancement.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité**, approuve la modification de la répartition des crédits de paiement inscrits annuellement pour la réalisation de la réhabilitation durable du groupe scolaire Pasteur Roux Blancs-Bouleaux, dont l'enveloppe est maintenue à 24 millions d'euros.

Acte de la modification de la répartition des crédits de paiement et des moyens de financement de l'opération évalués à cette date :

N° opération	Libellé	Total AP TTC	Durée
100	Réhabilitation du Groupe Scolaire Pasteur Roux Blancs Bouleaux	24 000 000 €	6 ans

CP annuels	Réalisé < 2026	2026	2027	2028	2029	Total
Dépenses prévisionnelles	1 688 824 €	9 000 000 €	10 500 000 €	2 811 176 €		24 000 000 €
Recettes prévisionnelles	1 688 824 €	9 000 000 €	10 500 000 €	2 811 176 €		24 000 000 €
- dont subventions	150 040 €	300 000 €	2 185 000 €	1 500 000 €	2 864 960 €	7 000 000 €
- dont emprunt		4 000 000 €	4 000 000 €			8 000 000 €
- dont fonds propres	1 538 784 €	4 700 000 €	4 315 000 €	1 311 176 €	- 2 864 960 €	9 000 000 €

9. Attribution d'une subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) au titre de l'exercice 2026

Après avoir entendu l'exposé de Madame Eveline Fournier, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité**, approuve le montant de la subvention allouée en 2026 au Centre communal d'action sociale de la ville de Fresnes à la somme de 1 442 300 euros.

10. Attribution de subventions assorties de conditions aux associations Le Coup de Pouce, l'Association Amicale Sportive de Fresnes, la Maison des Jeunes et de la Culture, l'Association Vallée aux Renards Animation, Fresnes Services, la Mission Locale, 6 Mettre, Urban Talent, AMICIAL et Le Germinal

Après avoir entendu l'exposé de Madame Sandrine Aubert, rapporteur,

Monsieur Métir indique qu'il votera favorablement l'attribution des subventions, mais s'interroge sur le financement de l'AVARA et de la MJC. Il relève les montants attribués, respectivement 228 000 euros pour l'AVARA et 340 000 euros pour la MJC et demande si les communes de L'Haÿ-les-Roses et d'Antony également concernées par leurs actions pourraient être davantage sollicitées afin de participer plus largement à leur financement.

Monsieur le Maire indique qu'il abordera cette question avec les maires de L'Haÿ-les-Roses et d'Antony.

Concernant l'AVARA, il rappelle qu'un projet de reconstruction est inscrit au budget. Durant la période de démolition/reconstruction estimée à environ 24 mois, la commune de L'Haÿ-les-Roses sera sollicitée pour apporter un soutien matériel et accueillir certaines activités.

S'agissant de la MJC il souligne qu'environ 40 % du public est composé d'Antoniens. Il estime que si la commune d'Antony ne participe pas davantage financièrement, la question d'une tarification différenciée pour les usagers extérieurs devrait être étudiée par le conseil d'administration de l'association.

Madame Adda s'interroge sur les conditions assorties aux subventions, dont elle n'a pas retrouvé le détail dans les documents transmis.

Monsieur le Maire donne la parole à l'administration qui précise qu'il s'agit des subventions de plus de 23 000 euros ou de celles assorties de conditions. En l'occurrence, seules des subventions supérieures à 23 000 euros sont concernées et il n'y a pas de subventions assorties de conditions.

Madame Adda ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité**, approuve l'attribution des subventions assorties de conditions aux associations suivantes au titre de l'exercice 2026 :

Association	Subvention directe 2026	Subvention indirecte 2026	Acompte attribué
Le Coup de Pouce	35 000 €	8 644 €	—
Amicale Sportive de Fresnes	197 000 €	219 985 €	47 500 €
Maison des Jeunes et de la Culture	340 000 €	213 786 €	85 000 €
Vallée aux Renards Animation	228 800 €	13 755,82 €	—
Fresnes Services	30 000 €	—	7 500 €
Mission Locale	—	72 987,80 €	—
6 Mettre	500 €	73 808,64 €	—
Urban Talent	30 000 €	40 052,80 €	—
AMICIAL	—	23 810,40 €	—
Le Germinal	600 €	27 156,25 €	—

11. Attribution de subventions aux associations non assorties de conditions

Après avoir entendu l'exposé de Madame Sandrine Aubert, rapporteur,

Madame Chauvin-Brodin indique ne pas avoir compris la notion de conditions associées aux subventions. Elle comprend que cela concerne notamment les montants importants, mais souhaite savoir plus précisément quelles sont ces conditions.

Monsieur le Maire suspend la séance.

L'administration précise qu'il s'agit des subventions de plus de 23 000 euros ou de celles assorties de conditions. En l'occurrence, seules des subventions supérieures à 23 000 euros sont concernées et il n'y a pas de subventions assorties de conditions.

La séance reprend.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité**, fixe le montant des subventions directes accordées en 2026 aux associations non conventionnées à la somme totale de 65 150 € selon la répartition suivante :

Nom de l'association bénéficiaire	Subvention directe 2026	Valorisation des aides indirectes 2026
AMICALE DES PLONGEURS FRESNOIS	1 750 €	/
AN HADERIEN - ASSOCIATION DES BRETONS DE FRESNES	400 €	/
ASSOCIATION DE JUMELAGE FRESNES-HOMBERG	3000 €	
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE CHARCOT	1 000 €	/
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE FROMOND	1 000 €	/
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE SAINT-EXUPERY	1 000 €	/
CHOEUR ARTHUR HONEGGER DE FRESNES	9 000 €	2 500 €
CULTURE DU COEUR EN VAL DE MARNE	500 €	/
DENDROBATES TAEKWONDO CLUB	500 €	2 500 €
ECOLE INTERNATIONALE DE BADMINTON	500 €	/
HEEL'EVENTS	- €	2 500 €
LE LYS DE MADRIGAU	200 €	/
LES AMIS DE L'E.N.M. (Ecole nationale de musique)	1 000 €	/
LES ARCHERS FRESNOIS	1 500 €	2 500 €
LES FOUS / L'ECOLE DU CERCLE	500 €	/
PICABOSSA	300 €	/
SALSONEANDO CON CUBA	2 100 €	/
ASSOCIATION DE DÉFENSE ET PROTECTION DE L'ENFANCE DÉFICIENTE DE FRESNES (ADPED)	600 €	/
CROIX ROUGE FRANÇAISE	13 000 €	/
ILE DE FRANCE UKRAINE	500 €	/
LES AMIS D'AKANY SOA	500 €	/

LES RESTAURANTS DU CŒUR VDM (DELEGATION 94)	4 000 €	/
REDIGE ASSISTANCE	1 000 €	/
SECOURS CATHOLIQUE	1 000 €	5 292 €
SECOURS POPULAIRE - COMITE DE FRESNES	2 200 €	14 281,60 €
SOCIÉTÉ ST VINCENT DE PAUL CONFERENCE ND DE LA MERCI	1 200 €	/
UNION NATIONALE DES FAMILLES ET AMIS DES MALADES MENTAUX (UNAFAM)	500 €	/
FRESNES CYCLETTE	- €	950 €
ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DES CHATS LIBRES ET ABANDONNES DE FRESNES - ASCLAF-	600 €	8 054 €
AMICALE DES THIBAUDES ET DES SAULES	600 €	/
Nom de l'association bénéficiaire	Subvention directe 2026	Valorisation des aides indirectes 2026
SCOUTS ET GUIDES DE France de Fresnes	4 000 €	/
ASSOCIATIONS DES COMBATTANTS PRISONNIERS DE GUERRES (ACPG-CATM-TOE- VEUVES DE GUERRE)	500 €	1 644 €
NOS ESSENSTIELS	500 €	
LES ASSISTANTES MATERNELLES D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN	1 000 €	/
UFAC (union française des associations de combattants)	2 000 €	/
UN ENFANT DANS LA VILLE	7 000 €	2 481 €
TOTAL	65 150 €	42 702,60 €

12. Centre Communal d'Action Sociale – Fixation du nombre de membres du conseil d'administration et désignation des représentants

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité**, fixe le nombre de membres élus au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale à huit.

Le nombre total de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale est ainsi fixé à 16.

La première partie de la délibération est adoptée à l'unanimité. Il est ensuite procédé par vote à bulletin secret, à la désignation des huit membres élus par le conseil municipal, selon un scrutin à la proportionnelle.

Les listes de candidats présentées pour la désignation des huit membres élus par le Conseil municipal sont les suivantes :

Liste n°1 « Mieux vivre à Fresnes avec Christophe Carlier », composée de : Mme Eveline Fournier, M. Guillaume Toujas, Mme Dalila Ouari, M. Philippe Héraud, Mme Marie-Line Thébaud, M. Laurent Hornsperger, Mme Diane Durandal et M. Jordan Vérin-Galéa.

Liste n°2 composée de : Mme Betty Adda.

Liste n°3 composée de : M. Kaddour Métir.

À l'issue du vote à bulletin secret, sur 34 votants, 34 suffrages ont été exprimés, sans bulletin blanc ni nul.

La liste n°1 « Mieux vivre à Fresnes avec Christophe Carlier » obtient 25 voix, la liste n°2 conduite par Madame Betty Adda obtient 4 voix et la liste n°3 conduite par Monsieur Kaddour Métir obtient 5 voix.

Après répartition des sièges à la représentation proportionnelle au plus fort reste sont désignés pour siéger au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale : Mme Eveline Fournier, M. Guillaume Toujas, Mme Dalila Ouari, M. Philippe Héraud, Mme Marie-Line Thébaud, M. Laurent Hornsperger, M. Kaddour Métir et Mme Betty Adda.

Monsieur le Maire indique que si le Conseil municipal le décide **à l'unanimité** les points 13 à 44 peuvent faire l'objet d'un vote à main levée et non d'un vote à scrutin secret. Il met aux voix cette question et le Conseil municipal décide à l'unanimité de procéder aux désignations prévues aux points 13 à 44 par vote à scrutin public.

13. Syndicat Intercommunal pour la gestion d'un Service de Soins Infirmiers à Domicile – Désignation de trois délégués

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Sont candidats :

- Liste 1 :

- Mme Dalila Ouari
- Mme Brigitte Lemoine
- M. Philippe Héraud

Aucune autre candidature n'a été déposée.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité**, désigne Mme Dalila Ouari, Mme Brigitte Lemoine et M. Philippe Héraud en qualité de délégués au Syndicat Intercommunal pour la gestion d'un service de Soins Infirmiers à Domicile.

14. Commission d'appel d'offres – Désignation des membres

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Une liste unique a été déposée, conduite par Monsieur Richard Domsps.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité**, désigne Monsieur Richard Domsps, Monsieur Jordan Vérin-Galea, Monsieur Jérémy Picard, Madame Diane Durandal et Monsieur Kaddour Métir en qualité de membres titulaires de la commission d'appel d'offres.

Monsieur Laurent Hornsperger, Madame Muriel Ethève, Madame Brigitte Lemoine, Madame Marie-Line Thébaud et Madame Rachida Sadane sont désignés membres suppléants de la commission d'appel d'offres.

15. Commission de concession – Désignation des membres.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Une liste unique a été déposée, conduite par Monsieur Richard Domsps.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité**, désigne Monsieur Richard Domsps, Monsieur Jordan Vérin-Galea, Monsieur Jérémy Picard, Madame Diane Durandal et Madame Betty Adda en qualité de membres titulaires de la commission de concession.

Monsieur Laurent Hornsperger, Madame Muriel Ethève, Madame Brigitte Lemoine, Madame Isabelle Mary et Monsieur Guillaume Toujas sont désignés en qualité de membres suppléants de la commission de concession.

16. Commission locale d'évaluation des charges transférées de la Métropole du Grand Paris– Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Sont candidats :

- Au poste de représentant titulaire :
 - Mme Sandrine Aubert
- Au poste de représentant suppléant :
 - Monsieur Christophe Carlier

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité**, désigne en qualité de représentants de la Ville au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la Métropole du Grand Paris, Mme Sandrine Aubert en qualité de délégué titulaire et Monsieur Christophe Carlier, Maire, en qualité de délégué suppléant.

17. Commission locale d'évaluation des charges territoriales de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre – Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Sont candidats :

- Au poste de représentant titulaire :
 - Madame Sandrine Aubert
- Au poste de représentant suppléant :
 - Monsieur Christophe Carlier

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité**, en qualité de représentants de la Ville de au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre, Madame Sandrine Aubert en qualité de délégué titulaire et Monsieur Christophe Carlier, Maire, en qualité de délégué suppléant.

18. Association Mission Locale Bièvre Val-de-Marne – Désignation d'un représentant

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Est candidat :

- Monsieur Jordan Verin-Galéa

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité**, désigne Monsieur Jordan Verin-Galéa en qualité de représentant du Conseil municipal au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de la Mission Locale Bièvre-Val-de-Marne.

19. Association Vallée aux Renards Animations – Désignation d'un représentant

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Est candidat :

- Monsieur Jérémy Picard

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité**, désigne Monsieur Jérémy Picard en qualité de représentant du Conseil municipal au sein du conseil d'administration de l'Association Vallée aux Renards-Animation.

20. Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) « Soleil d'Automne » – Désignation de deux représentants

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Madame Adda demande s'il est possible de participer aux instances concernées, même sans droit de vote.

Monsieur le Maire indique que la participation sans droit de vote n'est pas possible. Il précise toutefois que le conseil d'administration comprend également d'autres membres, notamment des représentants du Département, de l'Agence régionale de santé, des associations familiales, des usagers et du personnel, ainsi que des acteurs associatifs.

Sont candidats :

- Madame Dalila Ouari

- Monsieur Laurent Hornsperger

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité**, désigne Madame Dalila Ouari et Monsieur Laurent Hornsperger sont désignés en qualité de représentants du Conseil municipal au sein du conseil d'administration de la maison de retraite "Soleil d'Automne".

21. Etablissement public de santé nationale de Fresnes - Désignation d'un représentant

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

22. Syndicat mixte d'Action Foncière du département du Val-de-Marne – Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Sont candidats :

- Au poste de délégué titulaire :
 - Monsieur Richard Doms
- Au poste de délégué suppléant :
 - Monsieur Christophe Carlier
 -

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité**, désigne en qualité de représentants de la Ville au Syndicat mixte d'Action Foncière du département du Val-de-Marne :

- Monsieur Richard Doms en qualité de représentant titulaire ;
- Monsieur Christophe Carlier, Maire, en qualité de représentant suppléant.

23. Société d'Aménagement et de Développement des Villes et du Département du Val-de-Marne – Désignation d'un représentant

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Est candidat :

- Monsieur Christophe Carlier, Maire.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité**, désigne Monsieur Christophe Carlier, Maire, en qualité de délégué de la Commune au sein de la Société d'Aménagement et de Développement des Villes et du Département du Val-de-Marne.

24. Syndicat Intercommunal des Établissements du Second Cycle du Second Degré du district de L'Haÿ-les-Roses – Désignation de deux délégués

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Monsieur Nicolas Vinci ne prend pas part au vote.

Sont candidats :

- Monsieur Jordan Vérin-Galea
- Monsieur André Dioh

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité**, désigne Monsieur Jordan Vérin-Galea et Monsieur André Dioh en qualité de délégués au Syndicat Intercommunal des Établissements du Second Cycle du Second Degré du district de L'Haÿ-les-Roses.

25. Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Énergies et les Réseaux de Communication – Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Sont candidats :

- Au poste de délégué titulaire :
 - Monsieur Nicolas Vinci
- Au poste de délégué suppléant :
 - Monsieur Richard Doms

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité**, désigne Monsieur Nicolas Vinci en qualité de délégué titulaire et Monsieur Richard Doms est désigné en qualité de délégué suppléant au Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Énergies et les Réseaux de Communication.

26. Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France – Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Sont candidats :

- Au poste de représentant titulaire :
 - Monsieur Richard Doms
- Au poste de représentant suppléant :
 - Monsieur Nicolas Vinci

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité**, désigne Monsieur Richard Doms en qualité de délégué titulaire et Monsieur Nicolas Vinci est désigné en qualité de délégué suppléant au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France.

27. Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne – Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Sont candidats :

- Au poste de délégué titulaire :
 - Madame Sandrine Aubert
- Au poste de délégué suppléant :
 - Monsieur Christophe Aubert

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité**, désigne Madame Sandrine Aubert en qualité de délégué titulaire et Monsieur Christophe Aubert en qualité de délégué suppléant au Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne.

28. Société Publique Locale Grand Orly-Seine Bièvre – Désignation d'un représentant

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Est candidat :

- Monsieur Christophe Carlier

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité**, désigne Monsieur Christophe Carlier, Maire, en qualité de représentant du Conseil municipal au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de la Société Publique Locale Grand-Orly Seine Bièvre.

29. Comité national d'action sociale – Désignation d'un représentant

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Est candidate :

- Madame Eveline Fournier

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité**, désigne Madame Eveline Fournier, membre du conseil municipal, en qualité de délégué au sein du Comité national d'action sociale (CNAS).

Pour les points 30 à 44, Monsieur Nicolas Vinci se déporte et ne prend pas part aux votes.

30. Désignation des représentants titulaire et suppléant au Conseil d'école de l'école maternelle Les Marguerites

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Sont candidats :

- Pour le poste de représentant titulaire :
 - Madame Sandra Graves-Payet
- Pour le poste de représentant suppléant :
 - Madame Diane Durandal

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité**, désigne en qualité de représentants titulaire et suppléant de la Ville au sein du conseil d'école de l'école maternelle les Marguerites :

- Madame Sandra Graves-Payet en qualité de représentante titulaire ;
- Madame Diane Durandal en qualité de représentante suppléante.

31. Désignation des représentants titulaire et suppléant au Conseil d'école de l'école maternelle Les Tulipes

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Sont candidats :

- Pour le poste de représentant titulaire :
 - Madame Sandra Graves-Payet

- Pour le poste de représentant suppléant :
 - Madame Muriel Ethève

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité**, désigne en qualité de représentants titulaire et suppléant de la Ville au sein du conseil d'école de l'école maternelle Les Tulipes :

- Madame Sandra Graves-Payet en qualité de représentante titulaire ;
- Madame Muriel Ethève en qualité de représentante suppléante.

32. Désignation des représentants titulaire et suppléant au Conseil d'école de l'école maternelle Les Capucines

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Sont candidats :

- Pour le poste de représentant titulaire :
 - Madame Muriel Ethève
- Pour le poste de représentant suppléant :
 - Madame Lucie Brissonnet

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité**, désigne en qualité de représentants titulaire et suppléant de la Ville au sein du conseil d'école de l'école maternelle les Capucines :

- Madame Muriel Ethève en qualité de représentant titulaire ;
- Madame Lucie Brissonnet en qualité de représentant suppléant.

33. Désignation des représentants titulaire et suppléant au Conseil d'école de l'école maternelle Les Coquelicots

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Sont candidats :

- Pour le poste de représentant titulaire :
 - Madame Diane Durandal
- Pour le poste de représentant suppléant :
 - Madame Lucie Brissonnet

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité**, désigne en qualité de représentants titulaire et suppléant de la Ville au sein du conseil d'école de l'école maternelle les Coquelicots :

- Madame Diane Durandal en qualité de représentant titulaire ;
- Madame Lucie Brissonnet en qualité de représentant suppléant.

34. Désignation des représentants titulaire et suppléant au Conseil d'école de l'école maternelle Les Blancs Bouleaux

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Sont candidats :

- Pour le poste de représentant titulaire :
 - Madame Anne Lefort
- Pour le poste de représentant suppléant :
 - Madame Muriel Ethève

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité**, en qualité de représentants titulaire et suppléant de la Ville au sein du conseil d'école de l'école maternelle les Blancs Bouleaux :

- Madame Anne Lefort en qualité de représentant titulaire ;
- Madame Muriel Ethève en qualité de représentant suppléant.

35. Désignation des représentants titulaire et suppléant au Conseil d'école de l'école élémentaire Barbara

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Sont candidats :

- Pour le poste de représentant titulaire :
 - Madame Sandra Graves-Payet
- Pour le poste de représentant suppléant :
 - Madame Brigitte Lemoine

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité**, en qualité de représentants titulaire et suppléant de la Ville au sein du conseil d'école de l'école primaire Barbara :

- Madame Sandra Graves-Payet en qualité de représentant titulaire ;
- Madame Brigitte Lemoine en qualité de représentant suppléant.

36. Désignation des représentants titulaire et suppléant au Conseil d'école de l'école élémentaire Théodore Monod

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Sont candidats :

- Pour le poste de représentant titulaire :
 - Madame Diane Durandal
- Pour le poste de représentant suppléant :
 - Madame Muriel Ethève

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité**, désigne en qualité de représentants titulaire et suppléant de la Ville au sein du conseil d'école de l'école élémentaire Théodore Monod :

- Madame Diane Durandal en qualité de représentant titulaire ;
- Madame Muriel Ethève en qualité de représentant suppléant.

37. Désignation des représentants titulaire et suppléant au Conseil d'école de l'école élémentaire Robert Doisneau

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Sont candidats :

- Pour le poste de représentant titulaire :
 - Madame Muriel Ethève
- Pour le poste de représentant suppléant :
 - Madame Diane Durandal

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité**, désigne en qualité de représentants titulaire et suppléant de la Ville au sein du conseil d'école de l'école élémentaire Robert Doisneau :

- Madame Muriel Ethève en qualité de représentant titulaire ;
- Madame Diane Durandal en qualité de représentant suppléant.

38. Désignation des représentants titulaire et suppléant au Conseil d'école de l'école élémentaire Jean Monnet

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Sont candidats :

- Pour le poste de représentant titulaire :
 - Madame Diane Durandal
- Pour le poste de représentant suppléant :
 - Madame Muriel Ethève

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité**, désigne en qualité de représentants titulaire et suppléant de la Ville au sein du conseil d'école de l'école élémentaire Jean Monnet :

- Madame Diane Durandal en qualité de représentant titulaire ;
- Madame Muriel Ethève en qualité de représentant suppléant.

39. Désignation des représentants titulaire et suppléant au Conseil d'école de l'école élémentaire Berty Albrecht

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Sont candidats :

- Pour le poste de représentant titulaire :
 - Madame Anne Lefort
- Pour le poste de représentant suppléant :
 - Monsieur Richard Doms

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité**, désigne en qualité de représentants titulaire et suppléant de la Ville au sein du conseil d'école de l'école élémentaire Berty Albrecht :

- Madame Anne Lefort en qualité de représentant titulaire ;
- Monsieur Richard Doms en qualité de représentant suppléant.

40. Désignation des représentants titulaire et suppléant au Conseil d'école de l'école élémentaire Frères Lumière

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Sont candidats :

- Pour le poste de représentant titulaire :
 - Madame Sandra Graves-Payet
- Pour le poste de représentant suppléant :
 - Madame Muriel Ethève

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité**, désigne en qualité de représentants titulaire et suppléant de la Ville au sein du conseil d'école de l'école élémentaire Frères Lumière :

- Madame Sandra Graves-Payet en qualité de représentant titulaire ;
- Madame Muriel Ethève en qualité de représentant suppléant.

41. Désignation des représentants titulaire et suppléant au Conseil d'administration du collège Francine Fromond

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Sont candidats :

- Pour le poste de titulaire :
 - Monsieur Jordan Vérin-Galea
- Pour le poste de suppléant :
 - Madame Muriel Ethève

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité**, désigne en qualité de représentants titulaire et suppléant de la Ville au sein du conseil d'administration du collège Francine Fromond :

- Monsieur Jordan Verin-Galéa en qualité de représentant titulaire ;
- Madame Muriel Ethève en qualité de représentant suppléant.

42. Désignation des représentants titulaire et suppléant au Conseil d'administration du collège Jean Charcot

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Sont candidats :

- Pour le poste de titulaire :
 - Madame Muriel Ethève
- Pour le poste de suppléant :
 - Madame Sandrine Aubert

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité**, désigne en qualité de représentants titulaire et suppléant de la Ville au sein du conseil d'administration du collège Jean Charcot :

- Madame Muriel Ethève en qualité de représentant titulaire ;
- Madame Sandrine Aubert en qualité de représentant suppléant.

43. Désignation des représentants titulaire et suppléant au Conseil d'administration du collège Antoine de Saint-Exupéry

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Sont candidats :

- Pour le poste de titulaire :
 - Madame Brigitte Lemoine
- Pour le poste de suppléant :
 - Monsieur Jérémy Picard

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité**, désigne en qualité de représentants titulaire et suppléant de la Ville au sein du conseil d'administration du collège Antoine de Saint-Exupéry :

- Madame Brigitte Lemoine en qualité de représentant titulaire ;
- Monsieur Jérémy Picard en qualité de représentant suppléant.

44. Désignation des représentants titulaire et suppléant au Conseil d'administration du lycée Frédéric Mistral

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, rapporteur,

Sont candidats :

- Pour le poste de représentant titulaire :
 - Monsieur Jordan Vérin-Galea
- Pour le poste de représentant suppléant :
 - Madame Diane Durandal

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité**, désigne en qualité de représentants de la Ville au sein du conseil d'administration du lycée Frédéric Mistral :

- Monsieur Jordan Vérin-Galea en qualité de représentant titulaire ;
- Madame Diane Durandal en qualité de représentant suppléant.

45. Vœu contre la fermeture de classes

Monsieur Nicolas Vinci se déporte sur ce point et ne prend pas part au vote.

Madame Chauvin-Brodin s'étonne de l'absence d'une délégation dédiée à la vie associative. Elle rappelle l'importance du tissu associatif local composé de nombreuses associations actives et subventionnées, qui jouent un rôle essentiel dans la vie de la commune.

Monsieur Picard indique que la vie associative relève de sa délégation, intégrée au « vivre ensemble », aux côtés de la culture et du patrimoine. Il précise avoir déjà rencontré les services concernés et confirme que ce domaine est bien pris en charge, même s'il n'est pas explicitement intitulé comme tel.

Monsieur Metir souligne l'intérêt du Conseil Fresnois de la Vie Associative (CFVA) et l'importance de travailler avec cette instance. Il estime qu'une mention plus explicite de la vie associative permettrait de mieux valoriser l'engagement des associations locales.

Monsieur Picard indique qu'il rencontrera le CFVA le 11 mai. Il précise avoir déjà échangé avec son président et sa vice-présidente et souhaite travailler avec eux sur les projets liés à la vie associative.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Muriel Ethève, rapporteur,

Madame Sadane déclare :

« Ce vœu est important, il concerne directement nos enfants, nos écoles et l'avenir de notre ville.

Les fermetures de classes annoncées à Fresnes, aux Capucines, aux Coquelicots, à Bertie Albrecht ou encore à Théodore Monod vont entraîner une augmentation des effectifs par classe et une dégradation des conditions d'apprentissage dans des écoles déjà situées dans des quartiers fragilisés.

Ce n'est pas acceptable. C'est exactement ce qu'a souligné Madame Ethève et je l'en remercie, car ce sont précisément ces écoles qui ont le plus besoin d'encadrement, de stabilité et de moyens.

Mais permettez-moi de souligner un point, ce soir la majorité municipale s'oppose à ces fermetures et nous partageons évidemment cet objectif, mais il y a un paradoxe.

Vous êtes une majorité issue de la droite élue récemment, et le gouvernement qui prend ces décisions est lui aussi dirigé par un Premier ministre issu de la même famille politique.

Alors la question est simple : Où est la cohérence ? On ne peut pas d'un côté soutenir une politique nationale et, de l'autre en dénoncer localement les conséquences.

Ce que les familles attendent, ce ne sont pas seulement des vœux, ce sont des actes, ce sont des interventions fortes, c'est une mobilisation réelle pour défendre nos écoles parce qu'au fond, ce débat dépasse les clivages politiques et bien sûr, je voterai pour.

Il s'agit d'un choix de société, donner plus à ceux qui ont moins, comme l'a souligné Madame Ethève, et aujourd'hui, fermer des classes dans ces écoles, c'est faire exactement l'inverse.

Je vous en remercie. »

Monsieur le Maire indique qu'il va chercher à rencontrer rapidement l'inspectrice de l'Éducation nationale. Il regrette la méthode précisant que le comité départemental de l'Éducation nationale, à l'origine des décisions de fermeture pour le Val-de-Marne, s'est réuni le 23 mars, à un moment où la nouvelle municipalité n'était pas en mesure de participer ni d'être informée.

Il rappelle que ces fermetures concernent plusieurs écoles de la commune, tout en soulignant qu'aucune école de Fresnes n'est classée en réseau d'éducation prioritaire notamment la situation de l'école élémentaire Théodore Monod concerné par une fermeture conditionnelle et déjà fragilisée, notamment après des actes de vandalisme en juillet 2025.

Il indique enfin vouloir engager des démarches, avec d'autres élus, auprès des services de l'Éducation nationale afin de tenter de revenir sur certaines décisions de fermeture.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité**, demande le maintien des classes dans les écoles maternelles Les Coquelicots, Les Capucines et dans l'école élémentaire Théodore Monod à la rentrée scolaire 2026.

Regrette les fermetures fermes et conditionnelles des écoles élémentaires Théodore Monod et Berty Albrecht au regard des évaluations nationales insatisfaisantes sur la commune

Invite les parents d'élèves élus et la communauté éducative à défendre ces fermetures de classes inacceptables avec les élus locaux.

46. Compte-rendu des décisions

Numéro	Date	Objet	Co-contractant	Montant
2026 - 11	19/01/2026	Contrat pour la maintenance du système d'identification des documents par radiofréquence de la bibliothèque.	Société NEDAP	3 060 € T.T.C/an
2026 - 12	20/01/2026	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 24, rue du Docteur Schweitzer.	X	X
2026 - 13	21/01/2026	Contrat d'audit en ingénierie fiscale et énergétique.	Société SPARTES	2677,5 € HT (18 mois)
2026 - 14	22/01/2026	Contrat de contrôle et de management des coûts de l'énergie.	Sociétés NEWENERGY et SPARTES	2 677,5 € HT (18 mois)
2026 - 15	22/01/2026	Approbation du bail pour la mise à disposition de locaux sis 3 square du 1962.	Association Fresnes Service	Recettes loyer annuel de 18 000 € et des charges représentant 2% du montant du loyer

2026 - 16	27/01/2026	Renonciation au droit de préemption urbain sur des box sis 102, avenue de la Paix.	X	X
2026 - 17	27/01/2026	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 52 à 82 avenue de la division Leclerc avenue Edouard Herriot et 16 rue Henri Barbusse.	X	X
2026 - 18	27/01/2026	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 32 rue du docteur Charcot.	X	X
2026 - 19	27/01/2026	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 157 rue Émile Zola.	X	X
2026 - 20	27/01/2026	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement, une cave, un parking, sis 25 à 27 rue des frères lumières et 8 à 12 rue des Fournières.	X	X
2026 - 21	27/01/2026	Contrat de cession pour la représentation du spectacle SCOTLAND le samedi 4 avril 2026 à la Grange Dimière.	Compagnie " FIRST ROUND ICP "	3 624,50 €
2026 - 22	29/01/2026	Convention d'emprunt de matériel pour la représentation de spectacle " Canopée " le samedi 7 février 2026 à la Grange Dimière.	Jonathan Climent-Sarrion	Gratuit
2026 - 23	29/01/2026	Convention d'occupation de dépendances du domaine public pour le spectacle guignol " La féerie des marionnettes" le dimanche 8 mars 2026 dans le parc André Villette.	Monsieur Stéphane Dallau	71 € la journée
2026 - 24	30/01/2026	Convention d'ateliers sur la thématique du mime en lien avec le spectacle Scotland le mercredi 18 mars, mercredi 25 mars, et le samedi 4 avril 2026.	Compagnie " Mime de rien "	300 €
2026 - 25	30/01/2026	Contrat de service monétique pour l'abonnement et la maintenance des terminaux de paiement électronique (TPE).	Société Synalcom	328,80 € – CMS. 328,80 € - Grange dimière. 493.20 - Régie Unique
2026 - 26	02/02/2026	Contrat passé pour la destruction et l'enlèvement de documents confidentiels.	Société Shred-it	136,78 € par passage
2026 - 27	02/02/2026	Adhésion à l'Association des Archivistes Français.	Association des Archivistes Français	Cotisation de 105 €
2026 - 28	04/02/2026	Ateliers sur la thématique suivante : chant, danse et médiation d'éloquence, en lien avec le spectacle « le livre de la jungle » le mardi 17 mars, le jeudi 19 mars et le mardi 31 mars 2026.	Banlieues Bleues	1 334,58 €
2026 - 29	04/02/2026	Contrat de cession pour 4 représentations du spectacle « le	Banlieues Bleues	11 225.94 € TTC

		livre de la jungle » du jeudi 9 au samedi 11 avril 2026.		
2026 - 30	04/02/2026	Demande de subvention auprès de la préfecture du Val-de-Marne au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour la rénovation fonctionnelle et thermique du groupe scolaire Pasteur Roux Blancs Bouleaux.	Préfecture du Val-De-Marne	Subvention demandée : 740 000 €
2026 - 31	06/02/2026	Convention de la mise à disposition d'un terrain situé le long de l'avenue Paul Vaillant Couturier et à sa gestion en jardin partagé avec l'association " le Germinal ".	Le Germinal LG	Gratuit – valorisation en aides indirectes.
2026 - 32	06/02/2026	Convention d'occupation du domaine public pour un logement situé dans l'enceinte de l'école « Les Capucines ».	Madame Michèle Chabrèle	Recette : Redevance mensuelle de 632,52 € les charges feront l'objet d'un titre de recettes en début d'année N+1 pour l'année N.
2026 - 33	10/02/2026	Convention d'occupation d'un local communal à l'hôtel de ville pour les permanences du département du Val-de-Marne.	Département du Val-De-Marne	X
2026 - 34	10/02/2026	Convention d'occupation d'un local communal à l'hôtel de ville pour les permanences de la caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne.	Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne	X
2026 - 35	11/02/2026	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement, une cave et un parking sis 102, avenue de la Paix.	X	X
2026 - 36	11/02/2026	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 93, boulevard Pasteur.	X	X
2026 - 37	11/02/2026	Renonciation au droit de préemption urbain sur un lot de volume comprenant un local commercial 13, rue Maurice Ténine.	X	X
2026 - 38	11/02/2026	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon 12, rue des Violettes.	X	X
2026 - 39	11/02/2026	Contrat de cession pour une représentation artistique « Baignoire à coulisse » dans le cadre de la fête de l'été le 20 juin 2026 avenue du Parc des sports.	Compagnie " Fil en Bulle "	1676,20 € TTC
2026 - 40	12/02/2026	Contrat de cession pour une représentation artistique « Aristide Bellevue X 2 » dans le cadre de la fête de l'été le 20 juin 2026 avenue du Parc des sports.	« La Fabuleuse Family Compagnie »	1 250 € net

2026 - 41	12/02/2026	Bibliothèque municipale – Contrat de prestation pour la conférence « le pain, une croustillante histoire » le samedi 7 mars 2026.	Librairie « Le ROI LIRE – L'Oiseau Livres »	120 € T.T.C
2026 - 42	12/02/2026	Renonciation au droit de préemption urbain sur deux appartements et deux jardins 23, rue Louis.	X	X
2026 - 43	12/02/2026	Approbation de la mise à disposition du théâtre de la Grange Dimière au profit de la liste « Fresnes solidaire verte et vivante ».	Madame Marie Chavanon	X
2026 - 44	16/02/2026	Contrat de cession pour une représentation du concert du « Black M » dans le cadre de la Fête de l'été avenue du parc des sports le 20 juin 2026.	S.Night prod	34 287,50 € TTC
2026 - 45	16/02/2026	Convention d'autorisation d'accès au bâtiment de la cuisine centrale le vendredi 20 février 2026.	Association "Langage et Intégration "	Gratuit
2026 - 46	17/02/2026	Demande de subvention auprès de la région Île-de-France au titre du dispositif « bouclier sécurité » pour le réaménagement des locaux de la police municipale.	La Région Ile de France	Subvention demandée : 27 989,30 €
2026 - 47	17/02/2026	Contrat pour une représentation artistique « Formule Dreamlighters : The Dreamlighters Show » le 30 mai 2026 dans le cadre de la fête de l'Avara.	Société SURMESURES Productions	520 € TTC
2026 - 48	18/02/2026	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sentier de la bonde.	X	X
2026 - 49	18/02/2026	Contrat de cession de la ferme de Tiligolo pour une représentation artistique le 30 mai 2026 dans le cadre de la fête de l'Avara.	Mr Estenoza Tonio et Mr Boiteau Vincent	1724,92 € TTC
2026 - 50	20/02/2026	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 3, rue Brulart.	X	X
2026 - 51	23/02/2026	Mise à disposition du théâtre de la grange Dimière le 14 mars 2026 pour l'organisation d'une réunion d'information.	Association France-Ukraine	X
2026 - 52	23/02/2026	Approbation de la mise à disposition du théâtre de la grange Dimière le 15 mars 2026 pour l'organisation d'une réunion d'information.	Établissement Public Territorial (EPT)	X
2026 - 53	23/02/2026	Approbation de la mise à disposition du théâtre de la grange Dimière le 20 mars 2026 pour l'organisation d'une réunion d'information.	Établissement Public Territorial (EPT)	X
2026 - 54	23/02/2026	Approbation de la mise à disposition du théâtre de la grange dimère pour projet l'organisation d'une réunion d'information les 12 mars, 21 mai, 16 et 18 juin 2026.	Éducation Nationale	X

2026 - 55	26/02/2026	Convention ateliers de sensibilisation autour du spectacle « noir et humide » pour 16 ateliers de sensibilisation.	AMIN THEATRE	1 120,00 € net
2026 - 56	26/02/2026	Approbation de la convention pour l'occupation de dépendances du domaine public et le prêt de matériel les samedis 18 avril, 30 mai, 11 juillet, 29 août et 26 septembre 2026 sous l'auvent du parc des sports.	Association Salsoneando con Cuba	Gratuit
2026 - 57	27/02/2026	Suppression de la régie de recettes instituée auprès du service des relations publiques et de la communication pour l'encaissement des redevances d'occupation du domaine public communal (rr014).	X	X
2026 - 58	27/02/2026	Suppression de la régie de recettes des marchés d'approvisionnement (rr018).	X	X
2026 - 59	27/02/2026	Contrat pour la maintenance tous risques de la table de radiologie D2RS pour la table de radiologie du Centre Municipal de Santé (durée d'un an renouvelable).	Société Stéphanix	17 680 €/an
2026 - 60	03/03/2026	Bibliothèque municipale – Contrat de prestation pour une conférence intitulée « L'arbre et la chauve-souris » le samedi 23 mai 2026.	Monsieur Laurent TILLON	650,00 € TTC
2026 - 61	04/03/2026	Désignation du cabinet CGCB en vue de représenter la commune dans le recours contentieux n° 2602631 dirigé contre l'arrêté du 1er décembre 2025 accordant un permis de construire n° pc 09 034 25 01006 pour la réhabilitation et l'extension du groupe scolaire. Pasteur–Roux Blancs-Bouleaux.	SCP CGCB et Associés	8 400 €
2026 - 62	05/03/2026	Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement, une cave et un parking 102, avenue de la Paix.	X	X
2026 - 63	05/03/2026	Mise à disposition d'œuvres originales intitulée « Dessins Saison 5 » du samedi 21 mars 2026 au samedi 23 mai 2026.	Olivier Alibert, Fabienne Gaston-Dreyfus, Junseok mo, Françoise Niay, Veronica Ortega Lo cascio.	200 €/artiste
2026 - 64	06/03/2026	Contrat pour l'hébergement et la maintenance de la solution Planim pour la gestion des plannings et des affectations (durée d'un an renouvelable).	Société PLANIM	13 056.73 € /an
2026 - 65	06/03/2026	Contrat de location et de maintenance de fontaines à eau.	Société LIOVEL	Location : 810 € /an
2026 - 66	06/03/2026	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon sis 19, rue du Professeur Einstein.	X	X
2026 - 67	09/03/2026	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon	X	X

		comprenant deux logements sis 47, rue Yvon.		
2026 - 68	10/03/2026	Contrat pour la maintenance préventive et corrective du tunnel de lavage de la cuisine centrale.	Société MEIKO France SA	3 516 € TTC
2026 - 69	11/03/2026	Convention d'occupation du domaine public le vendredi 22 mai 2026 autour des percussions antillaises dans le hall attenant à la MJC Louise Michel au parc des sports.	Association BELESPWA	X
2026 - 70	11/03/2026	Convention d'occupation du domaine public à l'occasion du carnaval des enfants pour une durée de 1h30 ; de 14h00 à 15h30 ; le mercredi 1er avril 2026.	SAS PRODUCTIONS Freddy HANOUNA	369,25 € TTC
2026 - 71	12/03/2026	Convention d'occupation du domaine public à l'occasion du carnaval des enfants le mercredi 1er avril 2026.	Association TREINA OU CAI	500 € TTC
2026 - 72	12/03/2026	Bail pour la mise à disposition d'un local sis 43, rue Emile Zola.	Croix Rouge française	12 000 € TTC/an
2026 - 73	13/03/2026	Convention d'occupation du domaine public pour un logement situé dans l'enceinte de l'école "Les Capucines".	Monsieur Patrick SIMON	Redevance mensuelle de 624,18 € ; Provisions pour charges de 75,69 €
2026 - 74	16/03/2026	Contrat d'assistance et de maintenance des progiciels Atal et e-Atal.	Société Berger-Levrault	15 668.08 € TTC
2026 - 75	17/03/2026	Renonciation au droit de préemption urbain sur un pavillon en copropriété sis 23, allée Gervaise et rue du regard.	X	X

47. Compte-rendu des marchés publics

N° et Titulaire	Intitulé	Durée	Montant
25035 IMPRIMERIE RAS	Impression de supports de communication municipaux, tels que le magazine d'information locale Panorama, guides et brochures, affiches, panneaux, flyers, programmes...	4 ans à partir de la date de notification du marché.	Marché à prix unitaires Montant annuel : 120 000 € HT.
25013 PROJARDINS	Prestations d'élagage et d'abattage du patrimoine arboré des lieux publics hormis les voies publiques.	4 ans à partir de la date de notification du marché.	Marché à prix unitaires Montant annuel : 50 000 € HT.
25019 LES CELLULOSES DE BROCELIANDE	Fourniture et de livraison de couches pédiatriques jetables (changes complets) et produits d'hygiène infantile pour les établissements municipaux de la petite enfance.	4 ans à partir de la date de notification du marché.	Marché à prix unitaires Montant annuel : 40 000 € HT.
25034 DELTA SERVICES	Prestations artistiques et techniques de spectacles d'attractions, d'animations et de décoration pour les fêtes de l'été 2026 – Lot 1 « attractions, animations globales du site ».	Le marché prend effet à la date de réception de sa notification et se termine à la fin de l'exécution des prestations.	Montant forfaitaire de 15 000 € TTC.
25034 SOIRS DE FETES	Prestations artistiques et techniques de spectacles d'attractions, d'animations et de décoration pour les fêtes de l'été 2026 – Lot 3 « feu d'artifice au stade de la Paix ».	Le marché prend effet à la date de réception de sa notification et se termine à la fin de l'exécution des prestations.	Montant forfaitaire de 15 000 € TTC.

ACTE MODIFICATIF

N° Marché - Titulaires	Intitulé	Objet de l'acte modificatif	Montant
25028 Acte modificatif n° 1 Société CEDRA (Ancien titulaire SA NGE BATIMENT)	Réalisation travaux de réhabilitation du groupe scolaire Pasteur Roux Blancs Bouleaux – Lot n° 5 : « Charpente bois ».	Substitution de nouveau titulaire. Suite à une réorganisation juridique récente de la société NGE BATIMENT, les activités de Charpente sont désormais transférées au sein d'une nouvelle entité juridique : la société CEDRA.	Pas d'incidence financière.
25028 Acte modificatif n° 1 SARMATES GRANDS PROJETS (Ancien titulaire SAS SARMATES)	Réalisation travaux de réhabilitation du groupe scolaire Pasteur Roux Blancs Bouleaux – Lot n° 6 : « Couverture – étanchéité ».	Substitution de nouveau titulaire Suite à la filialisation de son département GRANDS TRAVAUX, la société SAMARTE a transféré l'exécution du marché à la société SARMATES GRANDS PROJETS.	Pas d'incidence financière.

25028 Acte modificatif n° 1 SAS SARMATES (Ancien titulaire SAS SARMATES)	Réalisation travaux de réhabilitation du groupe scolaire Pasteur Roux Blancs Bouleaux – Lot n° 8 : « Serrurerie ».	Substitution de nouveau titulaire Suite à la filialisation de son département GRANDS TRAVAUX la société SARMATES a transféré l'exécution du marché à la société SARMATES GRANDS PROJETS.	Pas d'incidence financière.
22001 Acte modificatif n° 1 LEGALLAIS SAS	Fourniture d'articles de quincaillerie et de peinture, vitrerie, revêtement mural et de sol souple pour les ateliers du CTM - Lot n° 1.	Augmentation du montant initial du marché.	Montant maximum du marché pour la durée totale du marché : 154 000 €. Augmentation de 14 000 € représente 10% du montant maximum total initial du lot n° 1.
24009 Acte modificatif n° 1- ETS HORTICOLES VIET	Achat de fournitures végétales, Lot n°1 « Fourniture de plantes annuelles et bisannuelles ».	Introduction d'une modalité complémentaire de commandes sur catalogues. L'avenant a pour objet d'introduire dans le marché, la possibilité pour l'acheteur de recourir à des commandes sur catalogues du titulaire, en complément des prestations initialement prévues.	Pas d'incidence financière.
24009 Acte modificatif n° 1- SAS PEPINIERES ALLAVOINE	Achat de fournitures végétales pour la ville Fresnes, Lot n°4 « Fourniture d'arbres d'alignement, d'ornement etc... »	Introduction d'une modalité complémentaire de commandes sur catalogues.	Pas d'incidence financière.

Marchés de moins de 40 000 Euros H.T.

Numéro de fiche commande	Date	Objet	Titulaire	Montant
FC-2026-04	19/01/2026	Formation diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (DEJEPS) option ASEC (Animation Socio-Éducative et Culturelle) pour 1 agent.	Ligue de l'Enseignement	8 500 € HT
FC-2026-05	06/02/2026	Marché Nord – Végétalisation des pieds d'arbres.	PROJARDINS	19 839,24 € TTC
FC-2026-06	16/02/2026	CTM – atelier serrurerie : achat d'une machine de reproduction de clés.	SICLA	11 793 € TTC
FC-2026-07	19/02/2026	Achat d'autolaveuses pour 6 sites (CMS, école Monod, Berty Albrecht, école Capucines, école Jean Monnet, Centre d'art).	OBYO	25 056 €TTC

FC-2026-08	23/02/2026	Groupe scolaire des Frères Lumière : désimperméabilisation et végétalisation des places de stationnement Vigipirate.	PROJARDINS	49 002,50 € TTC
FC-2026-09	23/02/2026	Mail Stéphane Hessel - déminéralisation du mail ouest/est.	LNPP	53 183,84 € TTC
FC-2026-10	26/02/2026	Chantier : réparation des grillages et portillons (terrains de tennis).	FTB	12 782,40 € TTC
FC-2026-11	11/03/2026	Installation de 12 pots de fleurs (mail Stéphane Hessel).	AUBRAC SIGNAL	8 500 € TTC
FC-2026-12	18/03/2026	Remise en service de la fontaine place de l'Église.	TERIDEAL	7 152 € TTC
FC-2026-13	18/03/2026	Police municipale : acquisition d'une Peugeot Rifter Standard PureTech 110 S&S BVM6 Active.	GUEUDET ASTERIA CEOS	14 586,76 € TTC
FC-2026-14	19/03/2026	Plateforme de diffusion d'annonces – renouvellement 4e année.	HELLOWORK	8 400 € TTC
FC-2026-15	19/03/2026	Groupe scolaire Bertie Albrecht : raccordement au réseau de distribution électrique	ENEDIS	24 493,36 € TTC

Madame Adda indique avoir constaté la signature d'un marché avec un cabinet d'avocats concernant un recours et demande si celui-ci sera poursuivi, notamment en lien avec la situation des écoles.

Monsieur le Maire indique que, pour permettre la réalisation du projet d'école il sera nécessaire de défendre le projet en cas de recours. Il précise toutefois qu'il doit au préalable prendre connaissance du dossier, la décision ayant été engagée par sa prédécesseur.

Il ajoute que la défense des intérêts de la commune dépendra notamment des arguments avancés dans le recours déposé par le syndicat des copropriétaires de la résidence de la Peupleraie.

48. Questions diverses

Monsieur Métir signale que plusieurs habitants ont fait remonter un problème de sécurité à la résidence pour personnes âgées de la Sablonnière, les portes d'accès n'étant pas sécurisées. Il demande si une intervention est prévue pour effectuer les réparations nécessaires.

Monsieur le Maire indique avoir rencontré récemment le directeur général de Valophis à qui il a signalé des dysfonctionnements au sein de la résidence autonomie de la Sablonnière, notamment en matière de sécurité des accès.

Il précise que ce problème nécessite une intervention rapide et indique avoir demandé la réalisation de travaux de sécurisation dans les meilleurs délais. Il assure qu'il suivra attentivement ce dossier afin que les interventions soient réalisées rapidement.

Monsieur Métir souligne que plusieurs résidences gérées par Valophis sur le territoire rencontrent des difficultés récurrentes. Il propose d'engager un travail approfondi avec ce bailleur afin de mieux accompagner les habitants et de l'inciter à prendre ses responsabilités.

Il élargit également son propos aux autres bailleurs présents sur la commune estimant nécessaire de mener un dialogue suivi et, si besoin, plus ferme, afin d'obtenir des réponses concrètes aux problèmes rencontrés dans les différents quartiers.

Monsieur le Maire indique que cette question a été abordée lors de la réunion avec Valophis, en insistant sur la nécessité de fermeté et de transparence. Il précise que plusieurs travaux, notamment de rénovation dans des résidences occupées ont été identifiés et que le bailleur doit revenir rapidement vers la commune sur ces sujets.

La séance est levée le 23 avril à 22 heures 01 minute.

Fresnes, le 23 avril 2026

Le secrétaire,

Madame Sandrine Aubert

Le Maire,

Monsieur Christophe Carlier